

Passy, le 17 janvier 2018

**BILAN QUALITE DE L'AIR EN 2017**  
**LA QUALITÉ DE L'AIR SUR NOTRE TERRITOIRE EN NETTE AMÉLIORATION !**

**Moins de pics de pollution et une qualité de l'air globalement en amélioration. Voilà les deux principaux enseignements que le bilan annuel des données sur la qualité de l'air réalisé par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire régional, agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air, révèle.**

Avec une moyenne annuelle de 23 pour l'indice de la qualité de l'air concernant les PM10 et de 18 pour les NO2, l'année 2017 est un excellent cru pour la qualité de l'air. D'autant que le nombre de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> moyen sur 24h concernant les PM10 atteint son plus bas niveau historique avec 21 jours. C'est donc largement en dessous des 35 jours indiqués par l'Europe et la directive 2008/50/CE du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour appuyer cette tendance à l'amélioration, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes révèle que la qualité de l'air a été très bonne à bonne 58 % du temps, moyenne à médium 36 % du temps et mauvaise à très mauvaise 6 % du temps selon les relevés IQA (Indice Qualité de l'Air)

**BILAN DES PICS DE POLLUTION RELEVÉ PAR LE CAPTEUR DE PASSY**

*données ATMO-janvier 2018*

	moyenne annuelle PM10	nbre de dépassement du 50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne annuelle NO2
2007	30	52	23
2008	29	47	22
2009	31	37	26
2010	27	48	
2011	32	70	24
2012	27,0	45	23
2013	31,0	58	20
2014	29,0	46	17
2015	28,0	44	22
2016	24	36	18
2017	23	21	18

*« Nous nous félicitons au sein de la CCPMB de constater que le virage engagé pour réduire la pollution de l'air est effectivement confirmé. Notre engagement en matière de la protection de l'environnement et les actions que nous menons depuis plusieurs années sont efficaces. Mais comme il y a encore des épisodes de pollution, il est nécessaire que nous poursuivions tous ensemble le travail engagé, »* explique Etienne Jacquet, Vice-Président de la CCPMB en charge de l'environnement.

Contacts presse